



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JANVIER 2009

- Présents : M. Xavier MAGNIN, Président
Mme Fabienne MONBARON, Vice-présidente
M. Pierre-Alain GAUD, Secrétaire
Mme Geneviève GUINAND MAITRE et MM. Antonio GAMBUZZA et Denis THORIMBERT, membres du Bureau
- Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Katia CHATELANAT, Marianne GÄRTNER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales
- MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Robert CHAL, Cédric EPENYOY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD, Georges REZWIAKOFF, Pierre-Antoine RIEBEN (dès 21h25) et Philippe ROCHETIN, Conseillers municipaux,
- Conseil
administratif : M. Laurent SEYDOUX, Maire
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif
- Excusés : Mmes Emmanuelle BOCHUD et Virginie ROUILLER MAUGUÉ
- Assistent
à la séance : Mmes Patrizia Melli et Patricia Merad, Assistantes au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Sports culture et loisirs du 18 décembre 2008
 - b) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 7 janvier 2009
 - c) Famille jeunesse et activités sociales du 8 janvier 2009
 - d) Constructions et équipements du 12 janvier 2009
 - e) Sports culture et loisirs du 15 janvier 2009
 - f) Aménagement du territoire du 19 janvier 2009
 - g) Ad hoc Parcelle « piscine » Ziplo du 21 janvier 2009
 - h) Famille jeunesse et activités sociales du 22 janvier 2009

5. Propositions du Conseil administratif :

5.1Projet de délibération D 50-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'acquisition de véhicule, machines et agrégats pour le service de l'environnement et des espaces verts

5.2Projet de délibération D 51-2009 P : Augmentation du rapport de surfaces des parcelles n° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768, demande préalable N° DP 18'156- 4, construction d'un habitat groupé de 11 logements en duplex route du Camp 39 à Plan-les-Ouates

5.3Proposition Pr 04-2009 P : Définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

6. Propositions du Conseil municipal :

6.1Motion M 14-2008 R : Création d'une bordure sur le chemin du Pont-du-Centenaire, entre la route de Base et le chemin des Cherpines

6.2Motion M 21-2009 P : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

7. Questions et divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public venu assister aux débats, et ouvre la séance à 20h05, en saluant tout particulièrement la présence de M. Laurent Seydoux, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Thierry Durand, Conseillers administratifs.

Il excuse l'absence de Mme Virginie Rouiller Maugué ainsi que celle de Mme Emmanuelle Bochud, et passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2008

En page 9, le 8^{ème} paragraphe est complété comme suit : « ... Mme Guinand Maitre reconnaît qu'elle n'a pas consulté les riverains puisque le tronçon concerné est bordé par un chemin donnant accès à une entreprise de jardinage et à un terrain des SIG et de l'autre côté, à un petit chalet, résidence secondaire ».

La deuxième phrase du point 10.10 de la page 12 est reformulée comme suit : « Les commissions culturelles des deux communes se rencontrent d'ailleurs ~~régulièrement~~ et relanceront prochainement le débat... ».

En page 15, au point 10.26, il faut bien évidemment lire Flavio Barros et non Olivier Barros comme indiqué par erreur.

Æ Ces modifications enregistrées, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008 est approuvé par 17 oui et 2 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Décès

Au nom du Bureau et en son nom, le Président exprime ses plus vives condoléances à M. Philippe Lüscher, Conseiller municipal, qui a récemment perdu sa maman.

2.2. Naissance

Le Président adresse ses chaleureuses félicitations à M. Philippe Rochetin ainsi qu'à toute sa famille à l'occasion de la naissance, le 5 janvier 2009, de Camille Rochetin.

Félicitations partagées par l'assemblée au travers d'une salve d'applaudissements.

2.3. Députation genevoise

Le Président félicite Mme Guinand Maitre pour sa récente accession au Grand Conseil, en qualité de députée.

Annnonce également saluée par les applaudissements nourris de l'assistance.

2.4. Démission du Conseil municipal

Le Président ensuite donne lecture de la lettre que Mme Emmanuelle Bochud lui a adressée le 24 courant pour annoncer qu'elle démissionnera de sa fonction de Conseillère municipale au 20 février 2009.

2.5. Délai référendaire

Le Président informe que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 4 février 2009, et qu'il prendra fin le 6 mars 2009.

2.6. Courriers des communiens adressés au Conseil municipal

Le Président fait part de la lettre que Mme Van Meir, habitante du chemin des Pluviers, a adressée à la commune concernant l'entretien du passage situé entre le chemin des Pluviers et le chemin du Vieux-Puits.

Cette lettre est transmise à la commission Constructions et équipements pour traitement.

2.7. Tournoi de Football de l'Ascension

Le Président fait part de l'invitation que le Conseil municipal a reçue pour participer à un match de football de gala organisé dans le cadre du Tournoi de l'Ascension des juniors de Plan-les-Ouates. A cet effet, une rencontre avec l'équipe des Schtroumpfs est prévue le 30 avril 2009.

2.8. Voyage du Conseil municipal

Le Président informe que le prochain voyage du Conseil municipal aura lieu les 21 et 22 février 2009 et aura pour destination Milan. Vingt-sept personnes sont d'ores et déjà inscrites.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil administratif font ensuite part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Aide humanitaire d'urgence

M. Seydoux annonce que le Conseil administratif a, dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence, octroyé un montant de CHF 5'000.-- à Caritas, en faveur des populations civiles victimes du conflit qui sévit au niveau de la bande de Gaza.

3.2. Personnel communal

M. Seydoux indique qu'un appel à candidatures sera lancé dès le 28 janvier 2009, en vue de pourvoir le poste de responsable du service culturel. Celui de responsable du service de l'action sociale et de la jeunesse sera repourvu temporairement à compter du 1^{er} avril 2009, durant le congé maternité suivi d'un congé sabbatique de la titulaire actuelle.

3.3. Plan directeur communal

M. Seydoux se réfère à la séance publique d'information, relative au plan directeur communal, qui a eu lieu le 14 janvier 2009 ainsi qu'aux ateliers qui se sont tenus le samedi 24 janvier 2009.

Il rappelle que l'enquête publique, ouverte depuis le 14 janvier jusqu'au 13 février, permettra à la population de faire part de ses éventuelles remarques.

Il précise en outre que l'ensemble des documents concernant ce plan directeur sont consultables au sein de l'administration communale.

3.4. PACA St-Julien/Plaine de l'Aire

M. Seydoux rappelle qu'une table ronde sera organisée par le canton, le samedi 31 janvier de 09h00 à 14h30, au sujet du PACA St-Julien/Plaine de l'Aire. Il encourage tous les membres du Conseil municipal à retourner leur bulletin d'inscription afin de pouvoir y participer.

3.5. Plan directeur de quartier La Chapelle/Les Sciers de Lancy

M. Seydoux annonce que la commune de Lancy tiendra séance le 4 février à 18h15 concernant son plan directeur de quartier relatif au secteur La Chapelle/Les Sciers et recevra, à cette occasion, des représentants de l'Etat. Il rappelle que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates est également invité à participer à cette rencontre.

3.6. D 42-2088R : Acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates

M. Seydoux se réfère au vote du Conseil municipal qui a accepté, lors de la dernière séance, l'acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates, par 8 oui, 7 non et 3 abstentions.

Il précise toutefois que pour de tels objets, la majorité qualifiée est requise. En l'occurrence, il aurait donc fallu recueillir 9 voix favorables pour que ce projet de délibération soit adopté.

Le service cantonal de surveillance des communes demande au Conseil municipal de Plan-les-Ouates de se prononcer une nouvelle fois sur cet objet. Ce point sera donc porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3.7. Réponses de M. Seydoux aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Terrain provisoire de beach-volley sur la Butte (question de Mme Monbaron)

Un investissement sera proposé dès ce printemps au Conseil municipal pour un aménagement au bas de la Butte en vue de disposer d'un emplacement de fêtes. Dans l'intervalle, un entretien du sable a été prévu.

Absence de procès-verbaliste lors des deux dernières séances de la commission Constructions et équipements (question de M. Broillet)

Cette situation regrettable a été générée par une confusion au niveau de la suppléance des rédactrices à l'occasion de récents changements.

3.8. Calendrier levées des déchets

Mme Arnold informe que le calendrier 2009 est sorti récemment de presse et devrait être distribué dans les boîtes aux lettres très prochainement. Un accent particulier a été porté, cette année, sur l'encouragement aux économies d'énergie.

3.9. Restaurants scolaires

Mme Arnold fait part du prochain lancement d'une procédure AIMP concernant l'attribution d'un mandat de traiteur pour les restaurants scolaires. Le calendrier du processus s'échelonne entre février et juin 2009.

Si le mandataire actuel a jusqu'à présent donné pleine satisfaction, il était toutefois impératif de respecter les normes en vigueur concernant l'attribution de marchés publics, en engageant la procédure adéquate.

Elle précise qu'un membre du Conseil municipal sera appelé à faire partie du jury qui statuera sur les offres.

Seront également membres de ce jury : Mme Arnold, en qualité de Conseillère administrative déléguée, le Conseil juridique chargé de préparer le dossier, la responsable du secteur école, un représentant du GIAP ainsi qu'un représentant de l'association de parents d'élèves.

Elle invite les membres du Conseil intéressés à déposer leur candidature auprès du Bureau, afin que le représentant du législatif puisse être désigné lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

3.10. Conseils d'établissement

Mme Arnold indique que les parents d'élèves éliront prochainement leurs représentants aux conseils d'établissement du primaire et souligne le nombre important d'entre eux qui se sont portés candidats.

Pour plus d'informations à ce sujet, elle renvoie les personnes intéressées au communiqué de presse¹ du 22 janvier dernier, consultable sur le site du DIP.

3.11. Institutions de la petite enfance

Mme Arnold précise que l'ébauche du programme pédagogique de la future crèche, située dans le périmètre du Vélodrome, a été élaborée. Le service construction et aménagement et celui des écoles et de la petite enfance travaillent en concertation afin de définir les plans d'occupation en lien avec le bureau d'architectes désigné.

La commission Famille, jeunesse et activités sociales, est tenue informée de l'évolution des travaux et des projections qui s'orientent sur l'idée d'une crèche multi-âges.

3.12. Soirée destinée aux familles d'accueil à la journée

Mme Arnold annonce que la soirée destinée aux familles d'accueil et plus particulièrement celles rattachées à l'association Les Poussins, aura lieu le 3 février 2009 à La Julienne, moment de reconnaissance et de convivialité auquel sont invités les membres du Conseil.

3.13. Soirée citoyenne 2009

Se référant à la soirée citoyenne organisée par la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève au Théâtre du Léman, Mme Arnold précise que Fernand Melgar, réalisateur du film « La Forteresse » était invité et qu'il a été interviewé par la journaliste Isabelle Moncada.

La deuxième partie de la soirée a été agrémentée par la prestation de Fabien Marceau, alias Grand Corps Malade, slameur.

Elle rappelle que de son côté, Plan-les-Ouates organisera également sa propre soirée citoyenne le 4 février 2009 à l'Espace Vélodrome. Cette soirée est aussi l'occasion d'accueillir les communiens nouvellement naturalisés.

3.14. Apprenti

Mme Arnold présente M. Petar Marinkovic, qui a débuté son apprentissage au sein de l'administration communale depuis la dernière rentrée scolaire, et effectue actuellement un stage dans différents services communaux.

Une salve d'applaudissements de l'assemblée salue sa présence.

3.15. Civiliste

Mme Arnold annonce qu'un nouveau civiliste commencera son stage au sein de l'administration communale le 2 février prochain.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à h).

a) Sports culture et loisirs du 18 décembre 2008

M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

¹ http://www.geneve.ch/dip/doc/actu/2009/090122_coet_cp.pdf

- b) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 7 janvier 2009
Mme Monbaron donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Famille jeunesse et activités sociales du 8 janvier 2009
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Constructions et équipements du 12 janvier 2009
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Sports culture et loisirs du 15 janvier 2009
M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Aménagement du territoire du 19 janvier 2009
M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) Ad hoc Parcelle « piscine » Ziplo du 21 janvier 2009
M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) Famille jeunesse et activités sociales du 22 janvier 2009
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 5.1. Projet de délibération D 50-2009 P : Crédit d'engagement de CHF 175'000.-- destiné à l'acquisition de véhicule, machines et agrégats pour le service de l'environnement et des espaces verts

A la demande du Président, M. Gaud donne lecture du projet de délibération D 50-2009 P (annexe 1) au sujet duquel le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'entrer en matière.

La parole est ensuite donnée à M. Durand qui relève une petite erreur sur le projet soumis ce soir, ce type d'investissement devant être amorti en cinq ans et non dix.

Pour le surplus, il propose au Conseil de renvoyer directement ce projet en commission afin de lui permettre d'apporter toutes les précisions sur l'opportunité d'acquérir ces équipements.

A contrario, M. Broillet suggère de procéder immédiatement au vote, cet investissement ayant déjà fait l'objet d'une discussion au sein de la commission des finances.

Suggestion que ne partage pas M. Rochetin qui préférerait un renvoi en commission Constructions et équipements, afin d'éclaircir encore quelques questions notamment au sujet de la pelleteuse de cimetière.

Regrettant de ne pas avoir reçu de documentation technique sur les véhicules envisagés, M. Gambuzza souhaiterait également que ce projet soit renvoyé en commission pour obtenir davantage d'informations.

Proposition également soutenue par M. Jeanmonod qui serait plutôt enclin à un renvoi en commission des finances, s'agissant d'une acquisition de matériel.

Æ Mise aux voix la proposition visant à procéder à un vote de ce projet de délibération sur le siège, est refusée par 13 non et 6 oui.

Æ Soumis au vote, le renvoi de ce projet en commission est accepté par 13 oui et 6 abstentions.

Æ Par 14 non, 2 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal refuse le renvoi de ce projet en commission Constructions et équipements.

Æ Par 16 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet en commission des finances.

5.2. Projet de délibération D 51-2009 P : Augmentation du rapport de surfaces des parcelles n° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768, demande préalable n° DP 18'156- 4, construction d'un habitat groupé de 11 logements en duplex route du Camp 39 à Plan-les-Ouates

Après avoir demandé à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération N° 51-2009 P (annexe 2), le Président invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'entrée en matière, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est alors donnée à M. Seydoux pour quelques compléments d'information.

S'appuyant sur le plan en possession des membres du Conseil, M. Seydoux situe les parcelles concernées par la demande de dérogation et relève que, compte tenu du taux d'utilisation du sol envisagé (42,12 %), cette demande doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil administratif a examiné le projet en essayant de conserver une vision élargie sur les conséquences d'une telle densification. Celle-ci se situera à l'entrée du village, côté route du Camp, en zone villas, et n'a pas été prévue au niveau du plan directeur communal.

L'acceptation de ce projet risquerait donc de figer le secteur dans un type de zone particulier qui serait alors contraignant pour tout développement futur.

Le Conseil administratif considère donc qu'il est prématuré d'accepter ce type de projet et recommande au Conseil de refuser cette demande de dérogation de densité.

Pour M. Chal, il est effectivement important de préserver cette zone villas où de nombreux propriétaires ont consenti dernièrement à d'importants efforts de rénovation. Accepter ce projet irait, d'autre part, à l'encontre du plan directeur élaboré par la commune.

Avis partagé par M. Broillet qui craindrait en outre de créer un précédent avec le risque de voir finalement des immeubles jusqu'à la route de St-Julien.

Mme Guinand Maître pense également que ce serait une erreur d'accepter ce projet sans le considérer dans un contexte plus global au travers notamment d'un plan localisé de quartier qui permettrait de prendre en compte tout un secteur dans son ensemble.

L'Action Villageoise s'opposera également à ce projet, déclare M. Thorimbert qui relève que la proximité de l'autoroute poserait, de surcroît, d'importantes difficultés.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président invite les membres du Conseil à se prononcer formellement sur ce projet de délibération.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse le projet de délibération N° D 51-2009 P.

5.3. Proposition Pr 04-2009 P : Définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

L'entrée en matière sur cette proposition Pr-04-2009-P (annexe 3) lue par M. Gaud, est acceptée à l'unanimité des membres présents et la parole est donnée à M. Seydoux pour quelques explications complémentaires.

Celui-ci rappelle notamment que cette proposition découle aussi de la volonté du Conseil municipal qui s'est régulièrement exprimée au cours de ces dernières années notamment au travers de motions visant à favoriser le développement des installations sportives dans la commune de Plan-les-Ouates.

M. Seydoux reprend ensuite les considérants énoncés dans la proposition et les commente de manière détaillée. Il ajoute que la question des besoins a souvent été évoquée, raison pour laquelle le Conseil administratif propose, dans un premier temps, de mener une réflexion au sein d'un groupe de travail interdisciplinaire, associant des représentants des communes concernées, les autorités cantonales, des architectes et promoteurs...

Réflexion qui permettrait d'identifier les besoins dans les domaines du sport, des loisirs, des études, des entreprises et du logement, puis de voir de quelle manière la plus optimale possible y répondre compte tenu du potentiel du secteur des Cherpines.

M. Seydoux précise que si le Conseil municipal accepte cette proposition, le Conseil administratif préparera alors un projet en vue de constituer et d'animer ce groupe de travail, sachant qu'à terme, les études de chaque projet seront financées par les partenaires directement concernés.

Le Conseil administratif s'engage également à présenter au Conseil municipal un mode de fonctionnement avec les partenaires intéressés ainsi qu'un projet de budget pour les études concernant la commune de Plan-les-Ouates.

Le Président remercie M. Seydoux pour ce préambule et ouvre la discussion après avoir précisé que plusieurs amendements ont d'ores et déjà été adressés au Bureau.

M. Thorimbert souhaiterait que le Conseil municipal vote sur le siège en tenant compte des amendements formulés par les différents partis par gain d'efficacité.

Il précise que l'Action Villageoise soutient totalement la démarche proposée, car elle permettra d'exhumer des motions préalablement déposées dans ce sens.

Le Président met alors aux voix la proposition d'un vote immédiat, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Tour à tour, les groupes présentent leurs amendements qui sont projetés sur écran à l'intention de l'assemblée.

M. Thorimbert apporte, pour sa part, différentes modifications de forme.

Mme Guinand Maitre déclare que le groupe socialiste est pleinement conscient du rôle prépondérant que joue le sport dans l'équilibre tant physique que psychique de tout être humain ainsi que dans le domaine social. Elle rappelle que les sociétés sportives tiennent également une place importante dans la commune. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste est donc favorable à la proposition présentée par le Conseil administratif, en y apportant toutefois des amendements permettant de préciser ce qui suit :

- § La composition et la représentativité du groupe de travail qui devra être constitué dans la première phase de cette démarche, sont essentielles pour assurer que la réflexion soit complète et que les propositions qui en découleront remporteront un large consensus et donneront lieu à des mesures réalisables.
- § La commune de Plan-les-Ouates étant l'initiatrice du processus de constitution de ce groupe, il a donc semblé souhaitable, au groupe socialiste, de prévoir un montant en vue de financer cette démarche.
- § Le secteur des Cherpines et la zone sportive doivent faire l'objet d'une large concertation, raison pour laquelle le groupe socialiste entend fixer les conditions minimales de représentativité : participation d'au moins 1 représentant du canton, 1 représentant de la Ville de Genève et 1 représentant de l'Association des communes genevoises.
- § Le groupe socialiste souhaite en outre clairement dissocier les demandes de crédit destinées à la constitution du groupe de travail interdisciplinaire relatives aux infrastructures strictement communales, des études concernant les infrastructures intercommunales.

M. Gambuzza indique que le groupe des Verts demande qu'il soit également fait mention, au niveau des considérants, du postulat 07-2008 déposé par les groupes socialiste, des Verts et libéral concernant une collaboration intercommunale en matière d'infrastructures tennistiques vouées à la compétition.

A ce stade, le Président propose une suspension de séance afin de pouvoir mettre à jour la proposition en y incorporant les différents amendements soumis après les avoir reformulés, ceci pour permettre à chacun d'en prendre ensuite pleinement connaissance.

Les débats reprennent à 21h25.

Constatant les difficultés que rencontrent les Conseillers municipaux de Plan-les-Ouates pour se réunir avec leurs homologues des communes voisines, M. Rochetin ne pense pas qu'il soit réaliste de conditionner la composition du groupe de travail à la présence de représentants de la Ville de Genève et de l'ACG.

Propos auxquels adhère M. Broillet qui considère qu'une telle composition pourrait même nuire au projet. Il invite donc ses collègues à faire confiance au Conseil administratif en donnant ce soir un signal fort et rapide par l'acceptation de cette proposition, déjà présentée en commission.

M. Thorimbert reconnaît que les termes de l'amendement proposé par le groupe socialiste sont un peu trop contraignants et se propose de reformuler celui-ci en conservant le même esprit.

Avis partagé par M. Gambuzza qui préciserait uniquement que le « Conseil administratif invite » le canton, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises à être présents ».

Si elle est favorable à retravailler les amendements du groupe socialiste, Mme Guinand Maitre se dit toutefois opposée aux arguments de MM. Rochetin et Broillet.

Elle rappelle que Plan-les-Ouates fait partie d'un territoire cantonal relativement petit, et que la Ville de Genève a déjà consenti à d'énormes efforts en termes d'infrastructures sportives.

Elle pense qu'il n'y aurait aucun sens de se lancer dans un projet d'une telle envergure sans avoir une vision globale du territoire dans le domaine sportif, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, et sans avoir associé les autorités des communes voisines ainsi que les autorités cantonales compétentes, afin d'éviter les redondances et de favoriser les synergies intercommunales.

Le Président met successivement aux voix les différents amendements.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les amendements de forme proposés par M. Thorimbert.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, l'amendement formulé par M. Gambuzza consistant à mentionner, dans les considérants, « *Vu le postulat Po 07-2008 déposé par les Socialistes, les Verts et les Libéraux concernant une étude de collaboration intercommunale en matière d'infrastructures tennistiques vouées à la compétition,* »

Avant de passer au vote des amendements suivants, M. Seydoux relève qu'il n'est pas utile de prévoir un crédit spécifique pour la création et l'animation du groupe de travail envisagé, les sommes en jeu, de quelques milliers de francs, seront couvertes par le budget de fonctionnement.

L'amendement y relatif est donc retiré par le groupe socialiste qui l'avait initialement prévu, explique Mme Guinand Maitre, en pensant que la création de ce groupe nécessiterait des études préalables.

Mme Monbaron lierait ensuite les deux derniers points des décidés en un seul paragraphe formulé comme suit : « *D'inviter le Conseil administratif, dans le cadre de ce groupe de travail, à présenter au Conseil municipal deux demandes de crédits distinctes relatives l'une au financement des infrastructures communales et la seconde au financement des études des infrastructures extracommunales, celles-ci devant être financées paritairement par les entités concernées.* »

Par cette formulation, elle souligne que les précisions relatives à la composition sont volontairement gommées, puisqu'il a récemment été précisé en commission que certaines personnes seraient d'ores et déjà intéressées à participer à ce groupe de travail, dont des représentants du canton en relation avec les sports.

Elle ne pense en outre pas que l'Association des communes genevoises y ait sa place, la Ville de Genève pouvant, si elle le souhaite, faire acte de candidature.

D'autant plus, relève M. Seydoux, que le premier décide précise déjà que ce groupe serait constitué « notamment » des autorités communales, cantonales...

Revenant sur la proposition de formulation de Mme Monbaron, il ne voit pas très bien pourquoi les études pour des infrastructures extracommunales seraient également financées par Plan-les-Ouates.

S'il trouve également important de travailler avec différents partenaires comme la Ville de Genève ou le canton, M. Rochetin se dit toutefois persuadé que les autorités communales de Plan-les-Ouates sauront, le moment venu, solliciter les bonnes personnes. Il souhaiterait donc que toute condition, notamment celle relative à la composition du groupe de travail, disparaisse des amendements.

Propos partagés par M. Thorimbert qui souligne que le terme « notamment », qu'il a lui-même proposé d'ajouter dans le premier décide, permet d'élargir librement la composition de ce groupe.

Mme Guinand Maitre maintient néanmoins la position du groupe socialiste pour qui il est essentiel de stipuler que le travail s'effectuera en collaboration avec le canton et la Ville de Genève, par gain de cohérence du territoire et dans le souci d'une utilisation adéquate des finances que ce soit au niveau cantonal ou communal. Pour elle, cette collaboration doit donc figurer au niveau des décide.

Pour sa part, M. Gaud déplore le fait que la proposition prenne une tournure aussi restrictive tant au niveau de la composition du groupe de travail qu'au niveau du financement des différentes études.

Il estime qu'il est encore prématuré de décider quelles seront les études et infrastructures que la commune voudra ou non financer et regretterait que le Conseil s'enferme en posant d'emblée de telles conditions.

Reprenant l'amendement le plus éloigné de la proposition initiale, le Président soumet au vote celui de Mme Monbaron consistant dans la reformulation mentionnée ci-dessus.

Æ Le Conseil municipal accepte cet amendement par 15 oui, 2 non et 3 abstentions.

Bien qu'elle regrette ce vote pour les raisons qu'elle a précédemment développées, Mme Guinand Maitre retire les autres amendements du groupe socialiste, la proposition de reformulation acceptée synthétisant ceux-ci à l'exception de la mention demandée au sujet de la composition du groupe de travail.

Le Président salue cette décision et soumet ensuite au vote la proposition Pr 04-2009 P ainsi amendée.

Æ Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition Président 04-2009 P telle qu'amendée.

M. Seydoux remercie les membres du Conseil municipal pour leur vote unanime, et informe que, comme le Bureau l'a souhaité, un communiqué de presse au nom des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, paraîtra dès le 29 janvier 2009 à ce sujet.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Motion M 14-2008 R : Création d'une bordure sur le chemin du Pont-du-Centenaire, entre la route de Base et le chemin des Cherpines

Le Président rappelle que ce projet de motion (annexe 4), renvoyé en commission Aménagement du territoire, a fait l'objet d'un préavis défavorable.

Il ouvre ensuite la discussion.

Se référant aux débats qui ont eu lieu notamment lors des ateliers organisés suite à la présentation du plan directeur communal, M. Rochetin considère que cette motion conserve tout son sens.

Il lui semblerait donc important que le Conseil municipal se positionne formellement au sujet de cet axe routier.

Il rappelle que 26 potelets bordent ce chemin dont plusieurs sont renversés et que des statistiques récentes ont enregistré le passage de plus de 7'000 véhicules sur cet axe, entre le 1^{er} et le 9 décembre 2008.

Même si la vitesse n'est peut-être pas aussi excessive qu'imaginée, les autres considérants de la motion demeurent valables. Il pense donc qu'en amendant celle-ci, le Conseil municipal pourrait l'accepter et donnerait ainsi un signe fort quant au devenir de ce chemin.

Comprenant le sens de la motion qu'il serait prêt à accepter, M. Rieben toutefois souligne que cette question avait déjà été examinée lors de la législature précédente.

L'OCM (aujourd'hui DGM) avait alors précisé que l'aménagement de bordures pouvait être envisagé uniquement si le chemin était élargi, ce que le Conseil municipal avait refusé.

M. Rochetin pense qu'une bordure en bois, relativement bon marché, suffirait à limiter l'empiètement des véhicules sur les bordures et ainsi à préserver des conditions de circulation correctes.

Mme Monbaron regrette que ce type d'aménagement n'ait pas été proposé en commission. Elle relève que la partie de ce chemin qui rejoint la Gavotte dispose effectivement de telles bordures en bois dont la pose a visiblement été conditionnée à l'élargissement du tronçon concerné.

C'est la raison pour laquelle elle s'oppose à cette motion, car l'élargissement de ce chemin inciterait inévitablement certains automobilistes à rouler encore plus vite.

Elle relève en outre qu'en l'état actuel, la sécurité des cyclistes n'est pas remise en question puisque ceux-ci disposent d'une large piste cyclable sur ce chemin.

Mme Guinand Maitre rappelle que l'une des difficultés réside également dans le fait que l'implantation d'une telle bordure ne pourrait s'effectuer que sur du terrain privé, la commune n'ayant aucune maîtrise sur les parcelles jouxtant cet axe.

La question serait alors de savoir si les potelets actuels pourraient être remplacés par du matériel plus résistant et donc plus dissuasif pour les automobilistes.

Se référant aux statistiques de circulation recueillies par le Visispeed, M. Gambuzza précise que sur 7'176 véhicules 6'025 roulaient à une vitesse de 50 km/h ou moins, ce qui lui paraît assez éloquent.

Il rappelle en outre que cette motion a été préavisée défavorablement en commission principalement en raison du projet envisagé dans le secteur des Cherpines. Investir des deniers publics pour réaliser des aménagements, aussi sommaires soient-ils, seraient en effet pur gaspillage, ce secteur étant appelé à être complètement transformé à terme.

M. Durand est persuadé que si la commune déposait une quelconque demande d'autorisation pour réaménager ce tronçon, la DGM exigerait un élargissement du chemin, ce qui entraînera plus de trafic et plus d'excès de vitesse sur cet axe.

Si l'on peut placer des potelets en plastique, des potelets fixes pourraient tout aussi bien y être implantés, relève M. Rochetin. Il déplore en outre l'argument consistant à dire qu'il ne faudrait plus prévoir d'aménagement sous prétexte qu'un projet est lancé, alors qu'il ne se concrétisera peut-être pas avant de nombreuses années.

Le Président soumet ensuite au vote le projet de motion M14-2008 R.

Æ Le Conseil municipal rejette cette motion par 13 non, 6 oui et 1 abstention.

6.2. Motion M 21-2009 P : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

Le Président demande à M. Thorimbert, l'un des motionnaires, de donner lecture du projet de motion M 21-2009 « Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant le Marais » (annexe 5).

L'entrée en matière sur ce projet ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, M. Thorimbert est invité à donner lecture de l'exposé des motifs. La discussion est ensuite ouverte.

Mme Monbaron serait favorable à un renvoi en commission, afin que le Conseil municipal puisse disposer de toutes les propositions en même temps. Par souci de neutralité quant à la future affectation de ce local communal, elle pencherait en outre pour un renvoi en commission Constructions et équipements.

Mme Arnold rappelle que les impératifs sur les locaux du Marais ont été exprimés dès leur occupation par le restaurant scolaire en 2002. La réflexion a été engagée en lien avec l'état de la cuisine notamment, aucune reprise de cet établissement ne pouvant être envisagée sans revoir les équipements actuels.

Elle précise que le fait de disposer de la salle communale, qui accueillera les nouveaux espaces de restauration scolaire, n'évacue pas forcément les besoins par rapport à ces locaux. La réflexion est toujours d'actualité et intègre désormais la perspective du changement de l'horaire scolaire et de ses conséquences.

Si cette motion lui semble intéressante, Mme Berthod-Hutin rappelle que l'affectation de ce restaurant est un sujet sur lequel travaille la commission Famille, jeunesse et activités sociales.

Elle relève en outre que Le Marais est rempli d'enfants tous les midis et que la fréquentation au restaurant scolaire explose. Il lui paraît donc important de considérer cette situation et de tenter de se projeter dans l'avenir sans savoir si la salle communale pourra suffire à accueillir tous les enfants inscrits au restaurant scolaire.

Pour Mme Berthod-Hutin, Le Marais remplit donc actuellement un rôle fondamental qui nécessite un travail important de la part des services communaux.

Pour toutes ces raisons, elle trouverait opportun de continuer cette réflexion au sein de la commission Famille, jeunesse et activités sociales à laquelle elle propose de renvoyer ce projet de motion.

M. Thorimbert considère important de savoir quelle orientation le Conseil administratif entend donner à l'affectation de ces locaux. Il rappelle que la dernière fois qu'il en a été question en commission Famille jeunesse et activités sociales, c'est en date du 10 septembre 2008. Il cite un extrait du procès-verbal établi à cette occasion : « *Désigné pour accueillir les restaurants scolaires, Mme Arnold souligne qu'il sera nécessaire de réfléchir à l'utilisation future de cet établissement : un sondage à cet effet pourrait être lancé. Elle note cependant que si l'aspect cuisine devait être privilégié, les cuisines de l'établissement nécessiteront une complète réfection. M. Thorimbert demande si c'est à la commission Famille de décider de l'avenir du Marais. Mme Arnold répond que la décision incombe à différentes commissions mais que la présente peut également s'exprimer sur la question.* »

Depuis cette séance, M. Thorimbert constate qu'aucun message clair n'a été donné confirmant que les restaurants scolaires auraient besoin de ces locaux. Cette motion permettra donc de clarifier la situation en invitant le Conseil administratif à prendre position sur cette question.

Il suggérerait même que ce projet de motion soit envoyé directement au Conseil administratif pour que celui-ci revienne avec des propositions plus concrètes.

En réponse à l'interrogation de M. Rieben concernant le montant de CHF 800'000.-- prévu dans le plan des investissements 2009-2010 pour ces locaux, Mme Arnold indique que ce premier chiffrage a été budgété pour parer à l'éventuelle nécessité d'adapter les locaux et plus particulièrement l'espace cuisine en vue de l'accueil supplémentaire d'enfants au restaurant scolaire.

M. Broillet serait favorable à ce que ce projet soit renvoyé en commission Constructions et équipements, ce qui garantirait sans doute un traitement plus neutre que si ce projet était traité en commission Famille jeunesse et activités sociales.

Æ Appelés à se prononcer formellement sur la suite de la procédure, les membres du Conseil municipal refusent, par 15 non, 4 oui et 1 abstention, le vote sur le siège.

Æ Par 18 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte de renvoyer ce projet en commission.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 19 oui et 1 non de renvoyer ce projet en commission Constructions et équipements.

Æ Le Conseil municipal refuse par 17 non et 3 oui de renvoyer ce projet en commission Familles, jeunesse et activités sociales.

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Signalétique

Revenant sur une question qu'il avait posée lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Rochetin, constate que le panneau dont il avait signalé la présence inadéquate sur la route de Base n'a pas été déplacé.

En guise de réponse, M. Durand donne lecture de l'al. 4 de l'art. 50 de l'Ordonnance sur la signalisation routière qui précise que *Les signaux «Début de localité sur route principale» ou «Début de localité sur route secondaire» seront placés là où commence la zone d'habitations dispersées; ils ne doivent pas être placés après le signal indiquant le début de la limitation générale de vitesse à l'intérieur des localités (art. 22, al. 3).*

7.2. Fermeture du chemin de l'Abérieu

Mme Guinand Maitre informe que le chemin de l'Abérieu a de nouveau été fermé à la circulation, en raison de la migration annuelle d'une forte population de batraciens en direction de l'étang du Paradis.

Elle déplore néanmoins que malgré la demande qu'elle avait formulée l'an dernier, aucune explication ni délai n'aient été mentionnés sur le dispositif de clôture de manière à informer les usagers de ce chemin.

M. Durand prend note de cette remarque en précisant que les indications relatives à cette fermeture auraient effectivement dû être mentionnées.

7.3. Panneau de limitation de vitesse caché

Mme Guinand Maitre réitère la demande qu'elle avait faite lors du Conseil municipal de septembre dernier afin que soit déplacé le panneau de limitation de vitesse (40 km/h) sur la route de Saconnex-d'Arve face à la route des Chevaliers-de-Malte, rendu quasiment invisible pour les automobilistes, en raison de la présence d'autres panneaux indicateurs.

M. Durand s'enquerra de cette question auprès du service concerné, afin d'apporter une réponse à la prochaine séance.

7.4. Mur sis au 14, chemin de la Redoute

M. Jeanmonod souhaiterait savoir où en est la procédure juridique entreprise en vue de faire démolir le mur sis au 14, chemin de la Redoute.

M. Seydoux confirme que la procédure est bien en cours et apportera plus de précision à ce sujet lors de la prochaine séance.

7.5. Route de Base

Ayant observé la présence de boîtiers apparemment destinés à enregistrer des mesures sur la route de Base, M. Gambuzza demande si des travaux imminents sont prévus sur cet axe.

M. Durand ne le pense pas, mais se renseignera pour obtenir des précisions à ce sujet.

7.6. Chemin de la Milice

Revenant sur la demande de communiers qu'il avait relayée lors du dernier Conseil municipal, M. Gambuzza souhaiterait savoir si des études ont été initiées concernant les possibilités d'installer des dispositifs de modération de trafic sur le chemin de la Milice, notamment aux extrémités du tronçon situé entre la route du Camp et le chemin de Vers.

M. Durand indique que rien de particulier n'a, pour l'heure, été étudié, mais des contacts avec les riverains sont prévus pour envisager avec eux les solutions les plus appropriées.

7.7. Barrière entre le parking et l'école du Pré-du-Camp

Mme Chatelanat réitère une remarque qu'elle a déjà formulée à plusieurs reprises au sujet de la barrière qui sépare le parking de l'école du Pré-du-Camp, problématique qui s'étend à différents autres lieux de ce quartier.

Elle demande s'il y aurait un moyen de sensibiliser les entreprises, qui doivent ouvrir ces barrières pour accéder à certains immeubles, à la nécessité de refermer ces barrières derrière eux.

M. Durand transmettra cette remarque au service concerné.

7.8. Maison Ravy

Mme Berthod-Hutin souhaiterait savoir s'il existe des statistiques sur le taux d'occupation de la Maison Ravy depuis qu'elle a été ouverte aux associations communales.

M. Seydoux fournira des informations à ce sujet lors de la prochaine séance.

7.9. Parking de la Place des Aviateurs

M. Lüscher se demande si des contrôles sont effectués au niveau du parking de la place des Aviateurs, car il a récemment constaté que des automobilistes devaient rebrousser chemin n'y trouvant aucune place de stationnement disponible.

Ce jour-là, 14 véhicules immatriculés en Haute-Savoie y étaient garés sans disque bleu derrière le pare-brise.

M. Durand se renseignera au sujet des contrôles prévus qui semblent cependant avoir été renforcés ces derniers jours.

7.10. Parking du Daru

Ayant récemment constaté la présence de débris de verre au niveau de la sortie du parking situé sur le chemin du Daru, M. Barbosa demande si des solutions ont été envisagées pour améliorer la visibilité à cet endroit où passent de nombreux enfants à vélo notamment.

M. Durand a déjà pris note de ces remarques faites par M. Barbosa lors de la dernière séance et au sujet desquelles il apportera des précisions prochainement.

7.11. Camions et bennes, route de Saconnex-d'Arve et chemin de l'Abérieu

En réponse à l'interrogation de M. Chal sur la problématique des camions et bennes stationnés dans différents endroits de la zone agricole, M. Durand indique que des lettres de relance sont régulièrement adressées au DCTI pour dénoncer ces situations.

7.12. Mise à disposition de casque pour les usagers de la patinoire

Sur proposition de Mme Monbaron, M. Seydoux indique que le Conseil administratif a décidé, compte tenu de l'investissement relativement important que cela représenterait pour les familles, d'acquérir quelques casques qui seront mis gratuitement à la disposition des enfants désireux de jouer au hockey sur la patinoire provisoire de Plan-les-Ouates.

7.13. Déneigement des trottoirs

M. Rochetin demande s'il serait possible de prévoir le déneigement des trottoirs et préaux avant de dégager les routes.

M. Seydoux indique que la priorité donnée au déneigement des axes routiers est liée à la nécessité de sécuriser les déplacements des véhicules de transport en commun.

Les conditions climatiques exceptionnelles cette année ont suscité une réflexion au sein du service concerné qui a recherché des solutions pour pallier certaines problématiques, l'objectif n'étant bien évidemment pas de mettre en place des dispositifs d'envergure pour des conditions climatiques qui restent tout de même exceptionnelles à Genève.

Mme Guinand Maitre a effectivement pu constater un changement de stratégie de la voirie lors de la dernière chute de neige, les trottoirs ayant été dégagés beaucoup plus rapidement que les fois précédentes.

M. Durand rappelle qu'il existe de nombreux trottoirs appartenant au domaine privé que les propriétaires sont tenus de déneiger eux-mêmes.

7.14. Exposition à La julienne

M. Lüscher attire l'attention des membres du Conseil sur l'exposition qui a lieu actuellement à La julienne, à l'initiative du service culturel de Plan-les-Ouates et de la commune de Lancy, commune voisine où est également exposée une partie des œuvres de Brigitte Ritschard à la Ferme de la Chapelle.

Il encourage vivement les personnes présentes à se rendre à cette exposition et relève que, mois après mois, La julienne occupe une place de plus en plus intéressante dans la vie culturelle genevoise.

7.15. Festival « Mangeurs d'avenir »

Mme Guinand Maitre confirme que les Jardins de Cocagne ont reçu une subvention de CHF 1'000.-- de la part de la commune de Plan-les-Ouates pour l'organisation du Festival « Mangeurs d'avenir » au cours duquel toutes les séances ont fait salle comble.

A cette occasion, un court-métrage a été réalisé sur une maraîchère de Plan-les-Ouates donnant des explications sur la culture d'anciens légumes et sur le bio.

7.16. Présentation du plan directeur communal

M. Rochetin adresse ses félicitations au Conseil administratif pour la qualité de la présentation publique relative au plan directeur communal ainsi que pour l'organisation des ateliers qui ont eu lieu le samedi 24 janvier.

Le Président s'associe à ces félicitations tout comme M. Gaud qui regrette toutefois que de nombreux participants aient montré plus d'intérêt à la partie du plan directeur qui les concernait directement qu'au projet dans sa globalité.

7.17. Déclaration personnelle de M. Gambuzza

M. Gambuzza donne lecture de la déclaration suivante : *« Monsieur le président, Monsieur le Maire, Madame la conseillère administrative, Monsieur le conseiller administratif, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cher public,*

Je souhaite m'adresser à vous ce soir, car l'investiture du Président OBAMA est un évènement qui ne masque pas la crise monétaire, économique et maintenant politique, qui s'est déclarée il y a quelques mois.

La reconstruction économique locale, nationale et mondiale ne peut se faire sur la base d'un plan de relance comme celui qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, l'héritage de ces 60 dernières années s'est construit sur un équilibre guerrier, basé sur le profit et la croissance, où pauvres et riches ne partagent que la différence de leur condition.

Demain, dans les défis que nos autorités politiques devront relever, comment pourrons-nous rechercher l'autonomie énergétique et faire du commerce avec des pays tiers ?

Cette question remet en cause les bases du commerce d'aujourd'hui, qui se fait sur le profit et les échanges de bons procédés.

Les USA, par la voix de son président, ont l'intention de prendre la main dans le domaine du développement durable et de nourrir une politique intérieure tournée vers le bien-être de sa population. Puisses le résultat recherché par ce nouvel élan, rejoigne notre politique actuelle, afin de limiter la baisse des régimes de nos retraites, ainsi que tout l'acquis social obtenu ces dernières années.

Le hasard veut que cette action se déroule dans une perspective non pas de croissance, mais de désastre économique. L'augure d'une économie plus cadrée et règlementée est le souhait de tous les marchés d'importances, mais auront-ils la sagesse de poursuivre cet idéal ?

La récession qui frappe à nos portes demande une approche nouvelle. Ce que les Etats ont fait en secret doit se réparer au grand jour et de façon partagée, non par déni de responsabilité, mais par souci de démarrer la reprise vers une politique universelle, une économie moins audacieuse et plus responsable.

Aujourd'hui, il est temps de voir au-delà de nos préjugés et de nos doutes. Le 8 février, nous devons rejeter ou accepter une proposition issue d'une initiative populaire. Ce texte demande une réflexion profonde et une remise en question des relations que nous tissons avec nos voisins. Les raisons qui me poussent à vous parler ce soir ne sont pas d'ordre politique, mais éthique.

Le mot d'ordre pour le 8 février n'est pas oui ou non, mais VOTEZ !!!

L'avenir communal et helvétique ne se situe pas dans les mots, mais dans l'action et au-delà du résultat, c'est l'intérêt pour cet objet qui doit être remarqué et remarquable.

Je vous remercie de votre attention ».

7.18. Noms sur les façades des écoles

Mme Monbaron signale qu'à certains endroits des lettres des noms des écoles se sont décollées.

7.19. Patinoire provisoire de Plan-les-Ouates

A l'instar de nombreuses personnes, Mme Monbaron a eu l'occasion de constater le grand succès que rencontre la patinoire provisoire installée derrière l'école du Pré-du-Camp.

Elle saisit cette occasion pour remercier tous ceux qui ont permis à cette patinoire de voir le jour ainsi que les personnes qui y travaillent et les jeunes qui occupent des Petits jobs.

Elle estime qu'il s'agit d'un investissement important en heures de travail, mais aussi au niveau social et espère qu'à la fin de la saison une petite fête pourra être organisée en l'honneur de tous ceux qui ont contribué au succès de cette animation.

Propos auxquels s'associe le Président.

La parole n'étant plus demandée, ce dernier clôt la séance à 22h40, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 6 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire
Pierre-Alain GAUD

Le Président
Xavier MAGNIN

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sports culture et loisirs du 18 décembre 2008
- b) Ad hoc PACA Plaine de l'Aire du 7 janvier 2009
- c) Famille jeunesse et activités sociales du 8 janvier 2009
- d) Constructions et équipements du 12 janvier 2009
- e) Sports culture et loisirs du 15 janvier 2009
- f) Aménagement du territoire du 19 janvier 2009
- g) Ad hoc Parcelle « piscine » Ziplo du 21 janvier 2009
- h) Famille jeunesse et activités sociales du 22 janvier 2009

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

Projet de délibération D 50-2009 P : Crédit d'engagement destiné à l'acquisition de véhicule, machines et agrégats pour le service de l'environnement et des espaces verts

Annexe 2)

Projet de délibération D 51-2009 P : Augmentation du rapport de surfaces des parcelles n° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768, demande préalable N° DP 18'156- 4, construction d'un habitat groupé de 11 logements en duplex route du Camp 39 à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

Proposition Pr 04-2009 P : Définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Annexe 4)

Motion M 14-2008 R : Création d'une bordure sur le chemin du Pont-du-Centenaire, entre la route de Base et le chemin des Cherpines

Annexe 5)

Motion M 21-2009 P : Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant Le Marais

Annexe 6)

Interventions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : jeudi 18 décembre 2008.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. présentation des variantes "Cherpines" et discussion pour proposer les stratégies à suivre afin de se positionner.
2. Préparation d'une résolution concernant le positionnement de la commune pour la modification de Zone.
3. Création d'un groupe de travail d'experts pour l'étude des besoins et faisabilité.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 18 décembre 2008.

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PACA - PLAINE DE L'AIRE</p>

Date de la séance de la commission : Mercredi 7 janvier 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. La commission a pris connaissance du projet présenté par l'Etat relatif à l'urbanisation du secteur des Cherpines.
2. La commission demande au Conseil administratif d'écrire au Conseil d'Etat d'une part pour le remercier d'avoir pris la peine d'associer la commune dès le début du projet, et d'autre part pour avoir des précisions sur les échéances qui semblent vraiment très rapprochées.
3. La commission est favorable au fait que le Conseil administratif propose au Conseil municipal, une résolution relative à la création d'un groupe de travail chargé de déterminer et quantifier les besoins du secteur.
4. Sont nommés aux titres de président, vice-président et rapporteur, respectivement, MM. Denis Thorimbert, Xavier Magnin et Mme Fabienne Monbaron

Le Rapporteur : Fabienne Monbaron
Le 26 janvier 2008

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Dates des séances de la commission : 19 novembre 2008 - 3 décembre 2008 – 8 janvier 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Dispositif jeunesse – avancement des travaux

19 novembre 2008

La volonté a été exprimée de renommer et d'intégrer la plateforme insertion dans le « Dispositif jeunesse ». En effet, le « Dispositif jeunesse » englobe l'ensemble des axes d'intervention communale en matière de jeunesse. Les mesures en matière d'insertion socioprofessionnelle viennent par conséquent le compléter.

Les membres de la commission ont émis diverses orientations, notamment sur le public cible afin d'alimenter la réflexion sur le développement du dispositif jeunesse.

Un travail de repérage a déjà été entrepris, entre autres, par le biais de structures existantes tel les cycles d'orientations.

Il a été relevé l'importance de créer des liens à travers des projets afin d'amener les jeunes concernés à se rendre, par la suite, dans une structure communale dévolue à la jeunesse.

S'interrogeant sur la complémentarité avec l'OFPC, la commission souhaite recevoir des représentants de cet organe, plus spécifiquement du service de jeunes en rupture de formation.

3 décembre 2008

Un état des mesures entreprises à l'heure actuelle dans le cadre du dispositif communal en faveur des jeunes a été présenté (voir document Dispositif jeunesse état des lieux 11.08.doc). Ce dispositif comprend 3 axes d'intervention :

1. Aller au devant des jeunes, repérer les besoins individuels et collectifs des jeunes
2. Encourager et accompagner une participation citoyenne des jeunes à la vie de la cité
3. Offrir des possibilités d'expériences socioprofessionnelles et un accompagnement personnalisé aux jeunes dans leur itinéraire d'insertion.

Ce dernier axe restant à développer.

8 janvier 2009

La commission a examiné un tableau identifiant les différents publics cibles, les partenaires, les mesures et les objectifs principaux (voir document Dispositif d'insertion socioprofessionnelle 1.09.doc).

Les membres de la commission valident, à l'unanimité, ce document qui mènera à la présentation d'un plan d'actions en termes de priorités et de moyens nécessaires en matière d'insertion socioprofessionnelle s'inscrivant dans une démarche globale en faveur de l'ensemble de la jeunesse de la commune.

RAPPORT DE COMMISSION : CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 12 janvier 2009 à 20h00.

Lieu : Salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

1. Esplanade piscine – présentation du projet

Présentation du projet par M. Philippe ZOSSO, proposant la réfection de l'étanchéité de l'esplanade si cela s'avère nécessaire. Le changement des dalles, l'étude et la modification de l'éclairage ainsi que la suppression des bacs à fleurs sont également envisagés. Un montant approximatif de CHF 600'000.- est annoncé pour ce projet, y compris l'étanchéité si la nécessité est avérée.

☐ Un préavis favorable d'intention est unanimement voté par les commissaires.

2. Institut pour la petite enfance – Immeubles Schlaepfer & Pillon – mandat d'architecte

Le Conseil Administratif propose d'opter pour le même mandat d'architecte que celui qui réalisera la construction de l'immeuble, dans le cadre de la réalisation de l'Institut pour la petite enfance.

☐ Un préavis favorable d'intention est donné à l'unanimité des commissaires présents pour ce choix du même mandat d'architecte

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN
Le 16 janvier 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : jeudi 15 janvier 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Présentation du pré projet du « Festival la cour des contes 2009 » par Madame Geneviève Arnold et Monsieur Pascal Mabut accueillie favorablement.
2. Informations reçues de Madame Geneviève Arnold sur la période transitoire pour le fonctionnement du service culturel.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff
Le 16 janvier 2009.

*RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*

Date de la séance de commission: Lundi 19 janvier 2009 à 20h00

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- **PAC la Chapelle/Les Sciers.** La commission reçoit les bureaux d'architectes, TRIPORTEUR, GROUPE 8 ET URBAPLAN, pour avoir trois visions différentes de développement urbanistique du secteur Plan-les-Ouates Les Sciers.
- Les commissaires ont eu droit à trois images directrices distinctes et ont pu poser toutes les questions relatives à chaque projet.
- La commission a demandé que les présentations soient rapidement présentent sur le CMNet.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio
Plan-les-Ouates, le 21 janvier 2009.

Rapport commission
Ad hoc Parcelle « Piscine » ZIPLO

Date de la séance : 21 janvier 2009
Séance N° : 6
Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition

Deux représentants d'une grande entreprise suisse de la construction ont présenté aux commissaires les grandes étapes nécessaires à la construction d'un important projet immobilier. En résumé ces phases sont :

1. l'analyse des besoins et la collecte des informations
2. l'étude de faisabilité
3. les études foncières, architecturales et techniques
4. la réalisation.

Sur la base de cette présentation et compte tenu de l'importance du projet, les commissaires demandent au Conseil administratif de faire le nécessaire pour qu'une personne compétente et expérimentée, extérieure à l'administration municipale, soit mandatée pour piloter le projet de valorisation de la parcelle « Piscine ».

En outre, les commissaires décident que la Commune doit rester maître de la propriété foncière de la parcelle. Le régime juridique exact du bâtiment qui reste à définir tiendra compte de cette décision.

Ces deux décisions ont été prises à l'unanimité des commissaires.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
23 janvier 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 22 janvier 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Familles d'accueil

La commission a été informée que les résultats des travaux du groupe technique seront présentés aux magistrats des communes genevoises afin de trouver un consensus en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée en janvier 2010.

Une augmentation de la subvention attribuée à l'association des Poussins est à prévoir pour le budget 2010 pour leur permettre d'assurer le nouveau fonctionnement qui en découlera.

2. Parascolaire – Restaurant scolaire

Des tableaux ont été présentés démontrant une hausse importante de la fréquentation des restaurants scolaires proportionnelle à l'augmentation du nombre d'élèves.

Le comité du GIAP mène une réflexion afin de trouver des solutions pour faire face au manque de places d'accueil.

PROJET DE DELIBERATION D 50-2009 P

relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à l'acquisition de véhicule, machines et agrégats pour le service de l'environnement et des espaces verts

Vu la nécessité de remplacer le Clark acquis en 1989,

vu la nécessité de procéder aux creuses de tombes dites inaccessibles dans les différents carrés, évitant la creuse à la main,

vu la nécessité d'évacuer la neige sur les zones piétonnes encombrées et pour l'entretien des accotements et espaces verts,

vu la nouvelle politique du plan de salage communal, séparant les zones de salage et gravillonnage, permettant d'optimiser le choix d'épandage suivant les surfaces et les lieux,

vu la nécessité d'entretenir pleinement les terrains et pour une meilleure perméabilité des surfaces, des promenades et des espaces verts communaux,

vu les offres reçues pour le remplacement de ces véhicules,

vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules et machines en lien avec sa durée de vie et tels que prévus par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM N° 50-2009, élaboré par le Service de l'environnement et des espaces verts, daté de janvier 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de CHF 175'000.00, destiné à l'acquisition de : un palettiseur 2 tonnes, une pelleteuse de cimetière, un motoculteur et lame à neige, une saleuse Giletta, un décompacteur verti-drain.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 09.506, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser la recette escomptée de CHF 5'000.00 à titre de reprise du véhicule Clark, dans le compte des investissements, sous rubrique N° 09.636, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates
4. D'amortir le montant net de CHF 170'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 09.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

DELIBERATION D 51-2009

Relative à l'augmentation du rapport des surfaces des parcelles n° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768, demande préalable n° DP 18'156-4 construction d'un habitat groupé de 11 logements en duplex route du Camp 39 à Plan-les-Ouates

Vu la demande préalable en autorisation de construire N° DP 18'156-4, déposée le 25 novembre 2008 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau Pillet SA, relative à la réalisation d'un habitat groupé de 11 logements en duplex,

vu le calcul du coefficient d'utilisation des parcelles N° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768 de 1'526 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 42,12 %, en zone 5,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitables et de terrain, taux d'utilisation du sol entre 25% et 40%, respectivement entre 27,5% et 44% pour les projets de haut standard énergétique-Minergie,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en 5^e zone, ce rapport des surfaces de 42,12 % (construction de type haut standard énergétique-Minergie) a pour incidence que l'autorisation sera, lors de son dépôt, conditionnée à l'acceptation d'une délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, conformément à la disposition précitée,

vu la demande spécifique du DCTI de soumettre cette demande préalable en autorisation de construire déjà au Conseil municipal en raison de l'augmentation du rapport de surface sollicitée,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

REFUSE

par 19 non (unanimité),

De donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction d'un habitat groupé de 11 logements en duplex N° DP 18'156-4, sur les parcelles N° 4184, 5564, 5565, 6767 et 6768 de 1'526 m², prévoyant un indice d'utilisation du sol de 42,12 %, en zone 5.

PROPOSITION Pr 04-2009

relative à la définition du potentiel en équipements sportifs, de loisirs, d'études, d'entreprises et de logements sur le secteur des Cherpines

Considérant le plan directeur communal de 1990, prévoyant une zone sportive et de loisirs sur le périmètre des Cherpines,

vu la confirmation de cette option dans le plan directeur communal adopté en 1996,

vu l'utilisation sportive déjà effective d'une partie de cette zone,

vu la motion déposée par le groupe démocrate chrétien en juin 2002 et transformée par le Conseil municipal en proposition, relative à la création d'un complexe sportif performant et varié aux Cherpines, qui a été renvoyée à la commission sport et loisirs le 18 juin 2002

vu la motion déposée par le groupe radical au Conseil municipal en septembre 2002 relative à l'élaboration d'un concept visant à renforcer la politique communale en faveur du sport, qui a été renvoyée en commission sport et loisirs le 24 septembre 2002,

vu la résolution votée le 24 juin 2008 par le Conseil municipal, réaffirmant la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de rester maître du développement dans la Plaine de l'Aire, de travailler en concertation avec les communes voisines et de mener des négociations actives avec l'exécutif de la commune de Confignon en vue d'élaborer un avant-projet intercommunal de modifications de limites de zones sur l'entier du quartier des Cherpines,

Vu le postulat Po 07-2008 déposé par les Socialistes, les Verts et les Libéraux concernant une étude de collaboration intercommunale en matière d'infrastructures tennistiques vouées à la compétition,

vu le projet de nouveau plan directeur communal élaboré par les autorités communales qui étend la zone sportive, qui est soumis à enquête publique depuis le 14 janvier 2009 pour une période de 30 jours,

vu la proximité de l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann et celle probable d'une Ecole de culture générale, ECG 3,

vu l'investissement complémentaire des commune de Plan-les-Ouates et de Lancy, afin que la salle de sports de l'Ecole de commerce puisse recevoir des compétitions et des manifestations sportives avec du public, en lien avec le futur centre sportif des Cherpines,

attendu que le périmètre des Cherpines jouxte la zone industrielle de Plan-les-Ouates qui accueille chaque jour plus de 8'000 travailleurs,

vu la volonté de l'Etat de développer le périmètre de Saint-Julien et de la Plaine de l'Aire par le biais d'un plan d'aménagement coordonné d'agglomération (ci-après PACA),

vu les travaux en cours au sein du groupe de travail transfrontalier impliquant des représentants des collectivités publiques suisses et françaises visées par le PACA, pour définir le développement et l'aménagement futur de la Plaine de l'Aire, groupe qui doit restituer ses travaux aux autorités cantonales d'ici fin juin 2009, de même que les trois mandats parallèles confiés pour la réalisation d'une étude urbanistique en matière de transports et d'environnement, dont les résultats sont attendus également en juin 2009,

vu les projets d'image directrice de la commune sur le territoire communal et l'étude demandée par l'Etat et effectuée par le bureau Triporteur sur les deux commune de Plan-les-Ouates et Confignon,

vu les divergences entre ces deux études,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. De demander au Conseil administratif de créer et animer un groupe de travail interdisciplinaire et non exclusif comprenant notamment des autorités communales et cantonales, des services communaux, des services cantonaux, les usagers actuels et potentiels, des architectes, des promoteurs, des fondations.
2. De demander que la mission du groupe de travail énoncé au point 1 soit d'identifier et d'affiner les besoins, en vue du développement du secteur des Cherpines, dans les axes sports-loisirs-études-entreprises-logements par le biais d'études et de rendre un rapport intégrant une explication de chaque projet, une justification des besoins, les conditions nécessaires à sa réalisation, ainsi qu'un plan financier.
3. D'inviter le Conseil administratif, dans le cadre de ce groupe de travail, à présenter au Conseil municipal deux demandes de crédits distinctes relatives l'une au financement des infrastructures communales et la seconde au financement des études des infrastructures extra-communales, celles-ci devant être financées paritairement par les entités concernées.

27.01.2009 – PLO



M 14 – 2008

MOTION DU GROUPE PARTI DEMOCRATE CHRETIEN

**CREATION D'UNE BORDURE SUR LE CHEMIN DU PONT-DU-CENTENAIRE ENTRE LA
ROUTE DE BASE ET LE CHEMIN DES CHERPINES**

Constatant :

- Une dégradation des routes causée par ce trafic inadapté.
- Une vitesse excessive et un non respect des règles de la circulation.
- Une déprédation des poteaux de signalisation.
- Un croisement anarchique des véhicules.

**Le Conseil municipal
invite le Conseil administratif**

à étudier la création d'une bordure résistante et d'éventuels dégagements sur le tronçon du chemin du Pont-du-Centenaire, situé entre la route de Base et le chemin des Cherpines, afin de permettre de meilleurs croisements tout en diminuant la vitesse sur cet axe.

Motion refusée par 13 contre, 6 pour et 1 abstention

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, chères Conseillères, chers Conseillers,

Au vu des régulières déprédations des poteaux alignés sur la bande de terre du chemin du Pont-du-Centenaire ainsi que des fréquents nids de poule causés par le passage des véhicules sur un terrain non stabilisé, nous proposons de créer une bordure qui ne permettrait pas aux véhicules de la franchir et donc de croiser de manière prudente diminuant ainsi la vitesse sur cet axe.

Pour le groupe Parti Démocrate Chrétien :

Nicole Berthod-Hutin
Robert Chal
Jean-Claude Maillard
Xavier Magnin
Philippe Rochetin
Isabelle Willimann

MOTION M 21-2009

« Pour démarrer la réflexion sur l'affectation du restaurant le Marais »

Considérant :

Que le Restaurant Le Marais a été fermé en mars 2008, pour cause de faillite,

Que ces locaux sont actuellement utilisés par les cuisines scolaires qui devraient être transférées dans la salle communale dès que les travaux de rénovation et transformation seront terminés, soit pas avant la fin de l'année 2009,

Que le plan des investissements annuels, présentés par le Conseil administratif durant l'étude du budget 2009, prévoit une réfection intérieure pour ces locaux de CHF 300'000.- et CHF 500'000.-, respectivement en 2009 et 2010,

Qu'à ce jour aucun projet n'a été présenté par le Conseil administratif,

Que l'affectation de ces locaux bien situés méritent une réflexion concertée entre les élus et la population, afin d'en avoir une utilisation optimale et durable, répondant aux besoins de la Commune,

Qu'une telle réflexion va prendre de nombreux mois et qu'il serait indécent, vis-à-vis des citoyens, que ces locaux restent inanimés ou inoccupés durant de nombreux mois, dès que l'affectation actuelle sera sans objet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

à étudier la réaffectation des locaux du Restaurant « Le Marais », en consultant notamment la population et plus particulièrement les habitants proches du « Marais », et le monde associatif,

à présenter rapidement au Conseil municipal un projet de délibération pour éviter que les locaux ne soient inutilisés durant une longue période.

Action Villageoise

Emmanuelle BOCHUD
Marianne GÄRTNER
Georges REZWIAKOFF
Denis THORIMBERT

Parti Socialiste

Geneviève GUINAND MAITRE
Richard JEANMONOD
Virginie ROUILLER MAUGUE

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, chers Collègues,

Dans moins d'une année, les cuisines scolaires qui utilisent actuellement les locaux du restaurant « Le Marais » auront pris possession des nouvelles installations dans notre vénérable salle communale.

Vu le temps nécessaire à l'élaboration d'un projet sensible, demandant une concertation entre divers acteurs et partenaires, il n'est pas trop tôt de demander au Conseil administratif de se pencher sur l'affectation future des locaux qui seront ainsi libérés.

Au vu de l'expérience du Restaurant « Le Marais », nous doutons qu'un établissement avec des impératifs financiers relevant de l'économie privée puisse reprendre un bail, surtout en ces périodes d'incertitudes économiques. C'est pourquoi, d'autres pistes doivent être étudiées.

L'Action Villageoise et le Parti Socialiste n'ont pas la prétention de vous fournir un projet « clé en main ». Non, ils proposent un débat sur la base des propositions que fera le Conseil administratif qui aura élargi la réflexion en consultant les habitants du quartier et le monde associatif quant à l'affectation du lieu.

En effet, différentes hypothèses de réflexion se présentent à nous :

- les cuisines scolaires devront-elles conserver ce local, au vu de l'explosion du nombre de repas servis ?
- les surfaces sont-elles nécessaires à un service de la Commune ou de l'Etat, à l'étroit actuellement ?
- Faut-il attribuer ces locaux à une ou plusieurs associations communales, cantonales qui pourraient les utiliser pour leurs activités et animer ainsi le quartier ?
- Faut-il ouvrir un établissement de restauration avec une visée sociale, dans le cadre de l'insertion de chômeurs et de jeunes ?
- Faut-il adapter la cuisine existante pour que les locaux deviennent une salle de société pouvant être louée à des familles et associations pour des fêtes, anniversaires, réunions, etc.. ?
- Doit-on créer une Maison de quartier, afin de favoriser les échanges entre les habitants ?
- Est-il judicieux de créer des appartements avec terrasses pour personnes à mobilité réduite, conformes aux normes fédérales pour les handicapés, ou un appartement communautaire pour étudiants ou personnes âgées ?
- Est-il nécessaire d'avoir une halte garderie pour petits enfants, en lien avec l'utilisation de la place de jeux récemment rénovée ?

Comme vous le voyez les pistes ne manquent pas. L'Action Villageoise et le Parti Socialiste souhaitent que le Conseil administratif se positionne, afin que le Conseil municipal puisse délibérer dans un climat non soumis au stress lié au fait que les locaux sont vides. Anticiper, c'est gouverner. Faisons-le ensemble.

Nous espérons que vous soutiendrez cette motion afin de donner l'impulsion nécessaire à la concertation pour que nous soyons fiers du futur de ces locaux.

Nous vous remercions de votre attention.

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JANVIER 2009

Après avoir officiellement levé la séance, M. Magnin, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS DU PUBLIC

Si la présentation publique du plan directeur communal lui a paru intéressante, M. Gérard Genecand, habitant d'Arare, estime toutefois le résultat décevant, le projet n'ayant pas été modifié depuis 1990, d'après lui.

Il souhaiterait connaître les dates de la période durant laquelle se déroulera l'enquête publique.

M. Seydoux indique que lors de cette présentation publique, il a été précisé que l'enquête publique avait commencé le 14 janvier et s'achèverait le 13 février 2009.

Il a même été proposé aux personnes présentes de les aider à formuler leurs éventuelles remarques par écrit. Ils ont en outre été assurés qu'une réponse leur serait donnée pour chacune de leurs observations ou questions.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 22h45.